

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020
Séance ordinaire n° 13/2020

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à JENESTE Alain, MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 11 décembre 2020

COVID

- 1- Situation actuelle** : le couvre-feu est instauré depuis le 15 décembre

INTERCOMMUNALITE

- 2- Suppression ligne de transport scolaire 257-01**

Actuellement 2 enfants fréquentent cette ligne, ce qui représente un coût important donc Roannais Agglomération souhaite supprimer cette ligne. Toutefois pour la rentrée scolaire 2021 il pourrait y avoir 8 enfants sur cette ligne. Des démarches sont donc en cours pour le maintien de cette ligne ou au moins pour la réouverture en septembre 2021. Un courrier sera adressé au vice-président chargé des transports.

- 3- Service ADS de Roannais Agglomération**

A compter du 1^{er} janvier 2021, les documents d'urbanisme seront instruits par Roannais Agglomération. Les administrés pourront déposer leurs demandes en lignes sur le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme). Pour permettre cet accès, 2 délibérations doivent être prises :

- l'approbation du règlement du GNAU
- l'adhésion service Franceconnect

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme le Maire précise que la DDT n'instruira plus l'accessibilité pour les dossiers d'urbanisme concernant les Etablissements Recevant du Public. La DDT se décharge de ces dossiers sur les communes. Toutefois les communes ne disposent pas de services compétents en la matière. Roannais Agglomération projette de mettre en place un service pour instruire ces dossiers.

FINANCES

- 4- Etat des restes à réaliser 2020**

Mme Bajard énonce les Restes A Réaliser 2020 établis par la commission finances pour chacune des opérations budgétaires. Ces derniers seront reportés en partie ou en totalité sur le budget 2021.

- 5- Mise en non-valeur de créances**

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que les titres suivants restent à ce jour impayés. Mme la trésorière cesse la procédure de recouvrement et demande l'annulation de ces dettes.

Pour l'exercice 2007

- titre n° 417 pour un montant de 50 €, le comptable invoque le motif « poursuite sans effet ».

Pour l'exercice 2008

- titres n° 103 et n° 115 pour un montant respectif de 76.22 € et 319.38 €, le comptable invoque le motif « décédé et demande de renseignement négative »

Pour l'exercice 2010

- titre n° 271 d'un montant de 16.15 €, le comptable invoque le motif « RAR inférieur au seuil de poursuite »
- titre n° 281, d'un montant de 23.80 €, le comptable invoque le motif « RAR inférieur au seuil de poursuite »

Pour l'exercice 2017

- titre n° 345 d'un montant de 0.30 €, le comptable invoque le motif « RAR inférieur au seuil de poursuite »

Pour l'exercice 2018,

- titres n° 376 et n° 496 pour un montant respectif de 39.50 € et 5 €, le comptable invoque le motif « poursuite sans effet »

Pour l'exercice 2019,

- titre n° 496, d'un montant de 5 €, le comptable invoque le motif « poursuite sans effet »

Le conseil municipal accepte l'annulation de la dette pour un montant total de 535.35€

6- Subvention du Département

Mme le Maire annonce que la commune peut solliciter une aide financière du Département, sur l'enveloppe de solidarité rurale, pour les projets suivants :

- Démolition de l'ancien transformateur :
 - o Coût 3 202 €HT, aide sollicitée : 1 921.20 €
- Travaux sur chéneaux divers bâtiments communaux
 - o Coût : 4 604.07 € HT, aide sollicitée : 2 762.44 €
- Transfert du kiosque
 - o Coût : 3 991 € HT, aide sollicitée : 2 394.60 €
- Réfection façade du gîte
 - o Coût 14 148 € HT, aide sollicitée : 8 488.80 €

Le conseil accepte à l'unanimité ces demandes de subvention.

7- Différents dispositifs de financement

Mme le Maire expose de façon non exhaustive les subventions auxquelles la commune peut prétendre via le Département, la Région Rhône Alpes Auvergne et l'Etat.

COMMUNICATION

8- Site internet

Le site internet de la commune sera mis en ligne le 29 décembre 2020. L'organisation du site a été revue et réactualisée.

9- Bulletin

Mme Bajard a commencé de travailler avec des conseillers sur ce projet.

VOIRIE

10- Renouvellement convention voirie

Mme le Maire rappelle que cette convention fixe les modalités selon lesquelles le Département apporte son assistance technique à la commune dans le domaine de la voirie.

L'assistance technique porte sur :

- Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :
 - o Conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
 - o Conseil sur la procédure à suivre pour le classement et le déclassement des voies
 - o Conseil d'ordre général pour l'exploitation de la voirie
 - o Assistance à la programmation des travaux d'entretien courant de la voirie et des ouvrages d'art
- Les missions d'appui à la maîtrise d'œuvre : étude et direction des travaux d'investissement :
 - o De voirie communale
 - o Des petites opérations routières sur voies départementales en traversée d'agglomération ou d'aménagement
 - o Des petites opérations d'aménagement ou de sécurité sur routes départementales hors agglomération
 - o Des petites opérations routières ou d'aménagement sur voies communales

Celle-ci est prévue pour la période 2021 -2025

Le coût est de 1€/hbt/an pour la maîtrise d'ouvrage et de 2€/hbt/an pour la maîtrise d'œuvre.

Les services ne sont facturés que s'ils sont utilisés.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature cette convention pour la partie assistance maîtrise d'ouvrage

11- Voirie 2021

M. Decombe a transmis les estimations des travaux envisagés par la commission voirie :

- | | |
|---|----------------|
| - Impasse RN7 - 33 ml : | 4 875.00 € HT |
| - VC n °7 – Chemin de brierrette - 1 120 ml : | 27 358.90 € HT |
| - VC n° 8 – Chemin de la movette - 500 ml : | 11 282.30 € HT |
| - VC n° 211 – Rue du dépôt - 50 ml : | 9 770.00 € HT |
| - VC n° 224 – Route de St Bonnet – 660 ml : | 14 400.00 € HT |

Soit un total de 67 686,20 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité de demander une subvention au Département

ECOLE, SPORT, LOISIRS

12- Ecole : temps méridien

Mme Déplace a fait le point avec le personnel suite à la nouvelle organisation mise en place à la rentrée des vacances de la Toussaint. Il en ressort une réelle amélioration qui vient de 2 facteurs :

- le courrier adressé aux parents
- le renfort de personnel de 11h45 à 12h45

Il y a quotidiennement 68 enfants qui prennent leur repas à la cantine. L'organisation actuelle sera maintenue à la rentrée de janvier 2021.

Les ordinateurs ont été installés cette semaine. Gilles Dufour se propose de réaliser le nettoyage des ordinateurs utilisés par les enfants pendant les vacances scolaires.

13- AJS

L'Association Jeunesse et Sport envisage de créer un point d'accueil le mercredi sur la commune. Un sondage a été réalisé et 13 enfants seraient intéressés sur la commune (23 enfants avec les communes avoisinantes). Ce service s'avère donc nécessaire.

Mme Déplace expose qu'un tel accueil modifiera le fonctionnement de notre service, notamment dans l'organisation du ménage qui est réalisé le mercredi dans les locaux scolaires. De plus se pose le problème de l'utilisation du local de l'ancienne cantine qui est vieillissant.

Le conseil est favorable à la mise en place de cet accueil dans la mesure où ceci rendra plus attractif notre territoire.

M. Dumas propose donc de faire réaliser un contrôle règlementaire de cette salle pour établir les travaux à réaliser et effectuer des chiffrages.

14- CCAS

Mme Déplace rappelle les membres du CCAS :

Membres extérieurs : Laurent Monique, Debut Chantal, Chambonnière Chantal, Boisbouvier Andrée, Beurrier Jean Michel, Thevenoux Jocelyne, Vernisse Jean Louis

Membres du conseil : Bachelet Carole, Bourlière Claudine, Déplace Chantal, Dufour Gilles, Frisot Carole, Galewicz Anne, Matichard Franck

En 2020 le repas offert aux aînés n'a pas été organisé compte tenu de la crise sanitaire. Les personnes bénéficiaires ont eu à choisir entre un « bon cadeau » au restaurant « le bouchon 7 » ou un assortiment de chocolats. (sur 218 personnes, 144 ont choisi le repas)

La distribution des chocolats et bouteilles est en cours.

M. Jeneste précise que le bois du domaine Barret vient d'être abattu conformément au marché.

PERSONNEL

15- Remplacement Mme Bartassot

La formation de Mme Guyot s'est bien passée. Elle s'est très bien adaptée, est enchantée mais consciente qu'il y aura beaucoup de travail lorsqu'elle sera seule et devra s'adapter. Elle est très volontaire.

Elle termine son stage le vendredi 18 décembre 2020. Elle sera en CDD du 4 janvier au 6 juillet 2021. Mme Bartassot sera en autorisation spéciale d'absence à compter du 15 janvier, début du 3^{ème} trimestre de grossesse, du fait du contexte sanitaire.

16- Renouvellement convention prévention CDG

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusée sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée

au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisées en prévention » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

L'adhésion annuelle est de 120€

La ½ journée « inspection hygiène et sécurité ACFI » 610€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention

17- Proposition de formation

IEPP formation propose des formations « prise en main de mandat », sur place si le nombre de participants est au moins de 5 élus.

Formation de 3 journées de 7h le samedi. Les thèmes sont les suivants :

- rôle et statut de l'élu : 4 personnes intéressées
- budget finances locales : 5 personnes intéressées
- prise de parole en public : 4 personnes intéressées

Possibilité de mobiliser le DIF (20H par année de mandat)

BATIMENTS

18- Chantiers en cours

- Guillermier : réception de chantier prévue mercredi 23 décembre à 14h

Les toilettes publiques sont en service.

- Réseau de chaleur : l'alimentation électrique pour la chaufferie a été installée.

- Salle des sociétés : la commission bâtiment a étudié une façon de réaménager cette salle compte tenu des travaux réalisés suite à l'installation du réseau de chaleur. Des devis seront donc demandés pour la réalisation de tous ces travaux en 2021.

- insonorisation du restaurant « le bouchon de la 7 » : l'entreprise Créabois préconise une étude acoustique pour adapter leurs conseils. Coût de l'étude 350 € HT.

Le conseil est favorable à la réalisation de cette étude qui permettra d'identifier les besoins réels.

- Le mobilier de la salle du club de la joie de vivre a été choisi :

6 tables de 6 places + 2 tables de 4 places + 40 chaises

Coût total : 2494€ HT

QUESTIONS DIVERSES

Mme Frisot demande qu'un compte rendu soit envoyé aux conseillers lors des réunions d'adjoints chaque semaine afin que la diffusion d'information soit moins importante lors de la réunion de conseil.

Mme Bachelet fait remarquer qu'il n'y a pas de parking à 2 roues. Le conseil estime judicieux d'envisager la création d'un tel parking à proximité de l'arrêt de bus.

M. Dufour interroge sur l'installation d'une ligne internet dans la future salle de bibliothèque. Les études sont en cours.

Séance levée à 23h00